Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 029-212902910-20260331-ARRADJPASDELOUP-DE

ARRETE

Portant délégation de fonctions à

Mme Marion PASDELOUP (conseillère municipale)

Le Maire de la commune de Trégourez,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Article L2122-18, qui confère au maire la possibilité de déléguer, sans toutefois se priver des pouvoirs en la matière, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et, dès lors que chaque adjoint est titulaire d'au moins une délégation, à un ou plusieurs conseillers municipaux, (article L5211-9 pour les E.P.C.I.),

Considérant la nomination de Mme Marion PASDELOUP (conseillère municipale) en date du 21 mars 2026,

ARRETE

ARTICLE 1 : Mme Marion Pasdeloup, conseillère municipale est déléguée pour traiter les affaires communales concernant les domaines suivants :

- Communication et bulletins municipaux

Cette délégation n'entraine pas de délégation de signature.

ARTICLE 2 : Cette délégation peut être rapportée à tout moment et sa validation ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat de l'élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de Mme Marion PASDELOUP.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, transmis au représentant de l'Etat, publié, affiché et notifié à l'intéressé.

Ampliation adressée :
- au Comptable de la collectivité

Fait à Trégourez,
Le 31 mars 2026
Le Maire, Anthony Page

MAIRIE DE TREGOUREZ (Finistère)

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour de la Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notification faite le .....
Signature du délégataire :

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 029-212902910-20260331-ARRADJPASDELOUP-DE